Le dispositif anti-COVID-19 de l'Université Alassane Ouattara au prisme des réalités du terrain

Bourahima DIOMANDE(1), Aboubakar Djakaridja OUATTARA(2)

(1)(2) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.7919

Résumé : La maladie à coronavirus qui secoue le monde entier depuis décembre 2019, n'a épargné aucun secteur d'activités. La détection du premier cas de la COVID-19 en mars 2020 sur le sol ivoirien aura suffi à ordonner la fermeture des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Après avoir examiné la situation sanitaire, et probablement pour éviter l'année blanche, le Conseil National de Sécurité (CNS) ordonna, le 14 mai 2020, la réouverture des établissements éducatifs. Les chefs d'établissement devaient alors s'assurer de l'application stricte des mesures barrières édictées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'Université Alassane Ouattara s'appropria donc ces mesures. Malgré ce fait, des cas de COVID-19 y étaient détectés en juin 2020. En conséquence, les autorités universitaires réagissaient en adoptant des mesures sanitaires et pédagogiques afin de freiner la propagation du coronavirus. Ce chapitre se propose d'en faire un compte rendu. En s'appuyant sur des données empiriques collectées sur l'espace universitaire, l'étude analyse la réponse de l'Université Alassane Ouattara face à la pandémie du coronavirus, en mettant le focus sur les contraintes et opportunités occasionnées par la mise en place d'un dispositif anti-COVID-19.

Mots-clés : COVID-19, Côte d'Ivoire, Université Alassane Ouattara, dispositif, riposte, limites

Abstract : The coronavirus disease that has shaken the world since December 2019 has spared no sector of activity. In March 2020, the first case of COVID-19 was found in Côte d'Ivoire, prompting the government to close all schools in the country. However, the National Security Council (NSC) has decided to reopen schools on May 14, 2020, after reviewing the health condition and likely to prevent a blank year. School leaders were then obligated to guarantee that the COVID-19 barrier measures were strictly enforced in schools. As a result, several policies were implemented at Alassane Ouattara University to prevent the virus's spread. Despite this, COVID-19 cases were discovered in June 2020. The university adopted then hygienic and educational steps to minimize coronavirus transmission. Our paper focuses on the challenges and possibilities resulting from the deployment of the anti-COVID-19 system at Alassane Ouattara University.

Keywords : COVID-19, Alassane Ouattara University, system, response, limits

Introduction

La maladie à coronavirus ou COVID-19 est la plus vaste crise sanitaire à laquelle le monde fait face en ce début du deuxième millénaire. En effet, le 08 décembre 2019, alors que la communauté mondiale réfléchissait sur la question du réchauffement climatique, un virus inconnu est signalé par des médecins chinois. L'origine de ce virus serait liée à un marché aux animaux sauvages dans la ville de Wuhan, une localité chinoise. De cette localité, le virus se propageait progressivement au reste de la Chine, à l'Asie, à l'Europe, à l'Amérique et à l'Afrique. Le 09 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) présenta le virus découvert comme l'agent responsable des pneumonies survenues à Wuhan.

Le 11 janvier 2020, le virus de Wuhan, connu dorénavant sous le nom de « COVID-19 », est décrété pandémie en raison de sa détection sur plusieurs continents. Deux mois plus tard, c'est-à-dire le 11 mars 2020, la Côte d'Ivoire enregistra officiellement son premier cas (Le Monde, 2020). Il s'agit d'un homme de 45 ans ayant préalablement séjourné en Italie, l'épicentre de la pandémie en Europe. Le dépistage de ce premier cas aura suffi pour le gouvernement ivoirien à adopter l'état d'urgence sanitaire. Celui-ci se déclina, entre autres, en termes d'isolement de la ville d'Abidjan (foyer de l'épidémie), d'instauration d'un couvre-feu sur l'ensemble du territoire et de la fermeture des établissements d'enseignements préscolaire, scolaire, secondaire, technique et supérieur (Conseil National de Sécurité, 2020).

Relativement à la dernière mesure sur la fermeture des établissements éducatifs, le gouvernement ivoirien opta pour l'enseignement en ligne dans le but d'assurer la continuité pédagogique. Cette mesure qui ne concernait que les élèves des classes d'examen (CM2, 3^{e} et terminal), laissa de côté les étudiants et les élèves des classes intermédiaires. Le 14 mai 2020, le Conseil National de Sécurité (CNS) ordonna la réouverture des établissements éducatifs, après examen de la situation sanitaire et probablement pour éviter l'année blanche (Conseil National de Sécurité, 2020). En revanche, les chefs d'établissements devaient s'assurer de l'application stricte des mesures barrières édictées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Deuxième institution universitaire de la Côte d'Ivoire, l'Université Alassane Ouattara, avec un effectif de plus de 20.000 étudiants[1], s'appropria ces mesures à la réouverture de ses locaux. Ainsi exigent-elles l'application stricte des mesures barrières sur l'espace universitaire : le port du masque obligatoire, la distanciation physique et le lavage des mains. Nonobstant ces mesures, des cas de COVID-19 y ont été détectés en juin 2020, soit trois mois après l'apparition du premier cas positif détecté sur le territoire ivoirien. Conséquemment, les autorités universitaires procédèrent, de nouveau, à la fermeture de l'université. Les jours d'après, l'université mit en place un Comité de veille qui élabora de nouvelles mesures de lutte contre la pandémie.

La présente étude se propose d'analyser la réponse de l'Université Alassane Ouattara face à la pandémie du coronavirus. En d'autres termes, il s'agit de mettre le focus sur les contraintes et opportunités occasionnées par la mise en place du dispositif anti-COVID de l'Université Alassane Ouattara. Outre les recherches bibliographiques, la

[1] Vassiriki Coulibaly, secrétaire principal de l'UFR-CMS (campus 2), 31/08/2020 à Bouaké

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

méthodologie employée pour cette étude s'appuie sur des articles de presse en ligne et des enquêtes de terrain menées entre les mois de mai et de septembre 2020 à l'Université Alassane Ouattara.

Les enquêtes ont reposé sur une démarche ethnographique propre à l'anthropologie, nourries des réflexions de Beaud et Weber (2003) et De Sardan (2008). L'étude a d'abord privilégié des observations participantes dans les points d'entrée de l'institution et les salles de cours. Ces observations de terrain ont été assorties d'entretiens semi-directifs, ayant permis de collecter des données empiriques auprès des administrateurs, enseignants, personnels administratif et technique (PAT), étudiants et agents de la police universitaire.

Le présent travail s'articule autour de trois axes principaux. Le premier axe décrit l'ensemble des mesures adoptées contre la COVID-19 après la détection des premiers cas à l'université Alassane Ouattara. Le deuxième axe relève les difficultés rencontrées dans la mise en application des mesures de lutte contre la maladie à coronavirus. Le troisième axe établit le lien entre l'attitude des politiques et le relâchement des mesures barrières.

1 Des cas de COVID-19 à l'UAO, motifs d'adoption de nouvelles habitudes

1.1 L'UAO aux couleurs des mesures sanitaires

À l'instar des autres établissements ivoiriens d'enseignement, l'Université Alassane Ouattara fit sienne les mesures anti-COVID. En réalité, ces mesures s'inscrivent dans la droite ligne de la stratégie de lutte du gouvernement ivoirien. En effet, après l'apparition du premier cas positif de la maladie à coronavirus le 11 mars 2020, une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité est convoquée le 16 mars 2020. À l'issue de cette réunion, le Secrétaire Général de la Présidence de la République, Patrick Achi informa, au cours d'un point de presse, de la détection de six nouveaux cas (Conseil National de Sécurité, 2020).

Au cours du même point de presse, une série de mesures est annoncée, dont la suspension pour une période de 15 jours, renouvelable, des vols non-domestiques en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de COVID-19 dont la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État, et la fermeture des lieux de culte, lieux de spectacles et établissements d'enseignement préscolaire, scolaire, secondaire, technique et supérieur. Le 31 mars 2020, toutes ces mesures étaient complétées et détaillées par le Premier Ministre d'alors, Amadou Gon Coulibaly[2]. Elles se résument comme suit :

- Au niveau social : l'instauration d'un fonds de solidarité de 170 milliards de F CFA, c'est-à-dire plus de 107 millions d'euros) en faveur des populations

[2]Déclaration du premier ministre Amadou Gon Coulibaly sur http://infoCOVID19.gouv.ci/assets/fichiers/DEclaration_de_S.E.M_amadou_gon_coulibaly.pdf

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

vulnérables, l'élargissement des filets sociaux et le renforcement du contrôle des prix des produits de grande consommation.

- Au niveau économique : la mise en place d'un plan de soutien au secteur privé pour un montant total de 650 milliards, équivalent à environ 100 millions d'euros.

- Au niveau sanitaire : l'interdiction du regroupement de plus de 50 personnes sur l'ensemble du territoire national, la distribution de plus 200.000.000 de masques aux populations avec en priorité les agents en première ligne dans la lutte, comme le personnel médical et les agents des forces de l'ordre et de sécurité, et le port du masque.

S'inscrivant dans cette logique de lutte contre la COVID-19, les autorités de l'université Alassane Ouattara se sont appropriées les mesures sanitaires, dès la réouverture des établissements ordonnée le 14 mai 2020 par le Conseil National de Sécurité. Ainsi, des dispositifs de lavage des mains étaient installés aux entrées principales de l'institution, devant les bureaux, les amphithéâtres et les services centraux (présidence, scolarité, décanat…). Sous la surveillance des agents de la police universitaire, les étudiants devaient obligatoirement se laver les mains avant d'avoir accès aux sites de l'université (Campus 1 et Campus 2). De surcroît, le port du masque était exigé. Dans la même lancée, les rassemblements de plus de 50 personnes étaient également interdits.

Bien qu'appliquées à environ 95%, les mesures barrières n'ont pas épargné l'institution universitaire des cas de COVID-19, d'autant que les cours se faisaient toujours dans les amphithéâtres sans le respect de la mesure de distanciation physique. En effet, le 17 juin 2020, au cours d'un point de presse sur la maladie à coronavirus, le premier magistrat de la ville de Bouaké -ville abritant l'UAO-, Nicolas Djibo Youssouf, annonça la détection de 23 cas positifs à la COVID-19, dont cinq guéris (Scoop News, 2020). Cette nouvelle créa la psychose au sein de la population de Bouaké eu égard au fait que la ville était identifiée comme un nouveau foyer de propagation de la maladie. Dans la foulée, le président de l'université, Poamé Marcelin Lazare, informa la communauté universitaire que parmi les 23 cas détectés figurent quatre étudiants et un enseignant (Abidjan Net, 2020).

L'urgence de la situation sanitaire à l'UAO engendra la convocation d'un Conseil d'université, la plus haute instance décisionnelle de l'institution. Cette réunion extraordinaire enregistra la présence de tous les acteurs de l'établissement supérieur : administration, personnel enseignants, étudiants. À l'issue des échanges, le Conseil d'université décida, à nouveau, la fermeture de l'institution et l'adoption de mesures plus contraignantes afin d'endiguer la pandémie (Presse Côte d'Ivoire, 2020). Il est important de rappeler que contrairement à la première fermeture, le 16 mars 2020, qui concernait tous les établissements d'enseignements du pays, celle-ci était une initiative de l'UAO.

Pendant la période de fermeture, les autorités universitaires mirent en place un Comité de veille qui avait pour mission principale d'élaborer de nouvelles stratégies d'endiguement de la pandémie. Présidé par le premier vice-président chargé de la Pédagogie

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

et de la Vie Universitaire, Michel Kodo, le Comité de veille adopta une bactérie de mesures. Celles-ci se déclinent en plusieurs aspects. D'abord, le Comité initia la désinfection et la dératisation des bâtiments de l'institution, notamment les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés. Pour l'accomplissement de cette mission, des agents de l'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP), antenne de Bouaké et ceux de la Société TRADIS, procédèrent à l'exécution de cette tâche. Cette opération visait à neutraliser tous les vecteurs de propagation du virus sur le campus.

Ensuite, le Comité de veille procéda gratuitement à la distribution de masques dans les amphithéâtres. La distribution des masques se limitait, pour l'essentiel, aux étudiants inscrits en première année. Cette politique de distribution de masques s'inscrivait dans la droite ligne du plan de riposte à la COVID-19 du gouvernement ivoirien. En outre, le Comité de veille exigeait le port obligatoire du masque, condition sine qua none pour pouvoir avoir accès aux différents sites de l'université par ricochet les salles de cours et les bureaux (Abidjan Net, 2020).

Le Comité de veille renforça le dispositif de lavage des mains. Lors de nos observations de terrain, nous en avons dénombré vingt. Antérieurement installés aux entrées principales de l'université et devant quelques services, les dispositifs de lavage des mains se trouvèrent dorénavant dans tous les points stratégiques de l'université : amphithéâtres, salles de travaux dirigés, restaurants, résidences universitaires, etc. Aussi, le Comité de veille avait placé des affiches renseignant sur les mesures barrières devant les services centraux de l'institution.

Dans la même veine, un système d'alerte précoce était mis en place à l'effet de détecter rapidement tous les cas de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'espace universitaire. Pour mieux y parvenir, chaque équipe d'agents de la police universitaire postée aux entrées principales de l'institution (Campus 1 et Campus 2) était dotée d'un thermomètre à infrarouge[3]. Avec cet instrument, les agents étaient chargés de la prise de température de toutes les personnes voulant accéder à l'université. En cas de fièvre, le concerné était conduit par les agents de la police universitaire à l'infirmerie de l'Université pour des examens. À l'issue de ces examens, le cas suspect pouvait être accompagné à l'INHP pour un test COVID-19. En plus des mesures sanitaires, le Comité de veille adopta des mesures d'ordre pédagogique.

1.2 Quand le coronavirus imposa des normes du système Licence-Master-Doctorat (LMD)

La pandémie à coronavirus a bouleversé les habitudes sociales. Ce bouleversement s'observe aussi dans le monde éducatif, notamment à l'Université Alassane Ouattara où la COVID-19 a engendré l'instauration de nouvelles méthodes pédagogiques. Globalement, ces méthodes s'appréhendent à deux niveaux : la réduction des effectifs d'étudiants dans les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés et l'enseignement en ligne.

S'agissant de la première disposition, c'est-à-dire la réduction des effectifs, elle a été adoptée après la détection des cinq cas de COVID-19 au sein de l'université[4]. Il est

[3]Touré Seydou, Yokoli Kouamé et Konan Brou Thérèse, agents de police universitaire, 28/08/2020
[4]Vassiriki Coulibaly, secrétaire principal de l'UFR-CMS (campus 2), 31/08/2020 à Bouaké

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

bon de rappeler que le surpeuplement des amphithéâtres constitue l'un des véritables problèmes auxquels sont confrontées les universités ivoiriennes. Construits à l'origine pour accueillir environ des effectifs de 300 à 500 étudiants, les amphithéâtres accueillent généralement presque le double. Cette situation est due au manque des infrastructures, notamment des amphithéâtres et des salles de cours et à l'accroissement de la population estudiantine. Dès lors, avec l'apparition de la COVID-19, une maladie contagieuse qui se transmet rapidement, les amphithéâtres apparaissaient comme des terreaux fertiles à sa propagation.

Conscient de ce fait, le comité de veille dans sa stratégie de lutte contre la COVID-19, opta pour la réduction des effectifs en répartissant les différents niveaux d'études en plusieurs groupes. À titre illustratif, il faut citer le cas de la licence 2 Histoire. Composé d'environ 400 étudiants, la licence 2 Histoire est répartie en quatre groupes de 100 qui se relaient dans les salles pour suivre les cours[5]. Il en a été de même pour tous les autres niveaux d'étude, même s'il faut préciser que la répartition variait d'un Département à un autre, selon l'effectif total et la capacité d'accueil des salles. La réduction des effectifs avait pour but de favoriser le respect de la mesure de distanciation physique d'un mètre dans les amphithéâtres.

Concernant la seconde disposition qui est l'enseignement en ligne, elle a été adoptée par la plupart des pays comme alternative à la fermeture des établissements d'enseignement. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a été le premier ministère en charge de l'enseignement à adopter ce système. Institués à l'attention des élèves des classes d'examen (CM2, 3^{e} et Terminal), en avril 2020, les cours en ligne se faisaient à travers l'Internet, la radio et la télévision nationale. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'Université Alassane Ouattara fait partie des établissements qui optèrent pour cette nouvelle exigence pédagogique.

En réalité, ce n'est qu'après la détection des cas de COVID-19 à l'Université Alassane Ouattara que l'enseignement en ligne y fut institué. Pourtant, il a été présenté et adopté comme l'une des exigences du système LMD (Licence Master Doctorat) lors du « départ nouveau » en 2012. En effet, au lendemain de la crise postélectorale de 2010, les universités publiques ivoiriennes étaient fermées pour cause de réhabilitation des infrastructures. Cette réhabilitation est l'un des symboles des efforts de reconstruction d'un pays qui vient de connaitre une décennie de crise militaro-politique sans précédents.

Par ailleurs, cette réhabilitation s'inscrivait dans la politique de rénovation de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. C'est dans cette perspective de rénovation du système que les universités publiques ivoiriennes optèrent à leur réouverture en 2012, pour le basculement du système des UV (Unité de Valeur) au système LMD. Ce nouveau système accorde un intérêt particulier à l'enseignement en ligne. Pour se conformer à cette exigence, l'État dota les universités publiques en réseau wifi.

En dépit de cette dotation, l'enseignement en ligne était resté une vue de l'esprit à l'Université Alassane Ouattara jusqu'à l'apparition des cas de COVID-19. Au mo-

[5] Abdoulaye Fofana, étudiant en licence histoire, le 02/09/2020

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

ment de l'apparition de la pandémie de COVID-19 sur le territoire ivoirien, excepté l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI), aucune autre université publique ne dispensait de cours en ligne bien que figurant parmi les changements majeurs annoncés par le Ministère de l'enseignement supérieur à l'ère du « départ nouveau ».

Ainsi, avec la détection des cas de COVID-19 à l'Université Alassane Ouattara, deux plateformes d'enseignement en ligne y sont mises en place. Il s'agit de Moodle et Teams de Microsoft. À partir d'un compte qui lui est attribué, l'étudiant accédait aux cours dispensés sur ces deux plateformes. Étant donné que ce type d'enseignement était nouveau dans cette institution, deux séances de formation furent organisées au profit des enseignants. Cette formation qui portait sur les techniques de l'enseignement en ligne, visait à mieux familiariser les enseignants avec cette nouvelle méthode d'enseignement.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'enseignement en ligne présente un double avantage. D'une part, il permet aux étudiants, quelle que soit leur position géographique, de suivre les cours. Il donne également l'occasion aux étudiants de consulter, à tous moments, les cours diffusés sur les plateformes. De la sorte, l'institution se conforma à l'une des exigences du système LMD (Licence, Master, Doctorat). De l'autre côté, l'enseignement en ligne résous, en partie, le problème de déficit de salles de cours et de travaux dirigés. Il réduit aussi significativement le déplacement des étudiants minimisant ainsi le risque de contamination à la COVID-19.

Au total, l'apparition de la pandémie à coronavirus en Côte d'Ivoire a impacté tous les secteurs d'activités. À l'instar de nombreuses institutions d'enseignement supérieur, l'Université Alassane Ouattara s'accommoda les stratégies de lutte annoncées par le gouvernement ivoirien : le lavage des mains, le port obligatoire de masque et la distanciation physique. Dans le but d'aboutir à l'application stricte de toutes ces mesures, les autoritaires universitaires mirent en place un comité de veille à la COVID-19, distribuèrent gratuitement des masques, procédèrent à la prise de température de tous les usagers, installèrent des dispositifs de lavage de main et instaurèrent l'enseignement en ligne. Sur le terrain, l'application de ces mesures était confrontée à plusieurs difficultés.

2 Application des mesures barrières : entre exigences sanitaires et réalités universitaires

2.1 Les difficultés liées à l'application des mesures sanitaires

L'application des mesures sanitaires était confrontée à de nombreuses difficultés sur le terrain. La première difficulté est liée à l'acquisition de matériels de protection pour les étudiants et les agents en charge de contrôle. Dans la stratégie de lutte contre la COVID-19, le port des masques était indispensable. Conscient de ce fait, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique avait offert aux institutions universitaires des masques non réutilisables. L'Université Alassane Ouattara en a reçu 20000.

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

Par la suite, les autorités universitaires en accord avec le comité de veille à la COVID-19, annonça une opération de distribution de masques. Le 5 juin 2020, représentant le Président de l'Université, le Doyen de l'UFR « Communication, milieu et société », Azoumana Ouattara, procéda au lancement de l'opération de distribution de masques aux étudiants. Il les exhorta également au port de masque afin de « se protéger eux-mêmes et de protéger les autres ». L'opération de distribution de masques n'avait touché qu'un nombre limité d'étudiants.

En effet, elle n'avait concerné que les étudiants inscrits en première année de licence, laissant de côté ceux des autres niveaux d'études. Ces derniers devaient eux-mêmes se procurer des masques malgré la dégradation de leur situation financière due à la pandémie. Aussi, l'opération qui devait normalement se faire de façon récurrente, se limita-t-elle finalement à sa séance de juin 2020. Par conséquent, un nombre important d'étudiants ne bénéficièrent pas de cette opération, initié par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Cette situation impacta négativement la mesure de port obligatoire de masque sur le campus.

Prétextant du manque de moyens financiers pour se procurer des masques, certains étudiants foulaient aux pieds la mesure de port obligatoire de masque. À l'instar des étudiants, les agents en charge du contrôle aux entrées principales de l'université Alassane Ouattara étaient également sous-équipés. Il sied de préciser que les forces de l'ordre et de sécurité occupaient une place centrale dans la lutte contre la maladie à coronavirus. Elles étaient, en effet, en charge de veiller à l'application des mesures barrières sur le territoire ivoirien. Conscient de l'apport non-négligeable des agents de sécurité dans la lutte, le gouvernement ivoirien, dans son plan de riposte à la COVID-19, avait donné la priorité à l'équipement des forces de l'ordre et de sécurité (Conseil National de Sécurité, 2020).

Nonobstant l'importance des agents de sécurité dans la lutte contre la COVID-19, à l'Université Alassane Ouattara, peu de matériels était mis à leur disposition. En effet, dans le but de mieux protéger les agents en première ligne de la lutte, le Comité de veille avait mis à la disposition des policiers universitaires huit visières. Chacune des équipes postées aux six entrées principales de l'université, en avait reçu une. Ce qui signifie que les agents qui se relaient aux différentes entrées, utilisaient les mêmes visières durant le service.

À l'évidence, il ressort que la distribution des matériels s'était donc faite sans tenir compte du nombre d'agents mais plutôt en fonction des postes de contrôle. Pourtant, l'utilisation de la même visière par différents agents de la police universitaire constituait une source de propagation de la COVID-19 aussi bien entre les agents eux-mêmes qu'entre agents et étudiants. Cette situation était un frein à l'efficacité des agents dans leur mission de contrôle de l'application des mesures barrières.

L'insuffisance de matériels d'équipement des policiers universitaires se constatait également au niveau des thermomètres à infrarouge. Le thermomètre à infrarouge est un instrument qui sert à la prise de température afin de détecter les cas suspects à la COVID-19. C'est donc dire qu'il est important dans la prévention de la maladie à coronavirus. À chacune des six entrées principales de l'université, le comité de veille

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

avait fait don d'un thermomètre à infrarouge. Le nombre limité de thermomètres à infrarouge avait entrainé deux problèmes majeurs.

D'un côté, il était à l'origine de la lenteur dans la prise de la température des usagers nombreux à se présenter aux agents surtout dans la matinée. En conséquence, les étudiants devaient patienter pendant des minutes avant le contrôle de leur température. Ce dysfonctionnement provoquait parfois des affluences aux entrées principales de l'institution où la mesure de distanciation est difficile à respecter. S'appuyant sur ce problème, certains étudiants, impatients, refusent de se soumettre à la prise de température.

De l'autre côté, les pannes récurrentes des thermomètres dues à leur utilisation abusive, étaient à noter. Pendant les périodes de pannes, la température des usagers n'était pas contrôlée. Les agents se contentaient du seul contrôle du port de masque et du lavage de mains. À ces insuffisances, s'ajoutait la mauvaise gestion des dispositifs de lavage de mains. Contrairement aux visières et thermomètres, les dispositifs de lavage étaient en nombre suffisant.

Cependant, leur gestion posait un problème. En effet, la gestion de ces dispositifs était confiée aux techniciens de surface qui les approvisionnaient en eau et en savon. Malgré ce fait, des dispositifs de lavage de mains, installés sur l'espace universitaire, restaient durant plusieurs jours sans être alimentés en eau. Cette situation qui constituait le principal problème des dispositifs, mettait à mal l'application de la mesure de lavage des mains. Faute d'eau dans les dispositifs, les usagers étaient obligés de franchir les portails ou d'accéder aux bureaux sans se laver les mains. Aux problèmes sanitaires, se greffaient désormais de nombreuses difficultés qui relèvent de la pédagogie.

2.2 Les mesures pédagogiques face à la réalité du terrain

L'application des mesures barrières était confrontée à une autre difficulté à savoir les effectifs pléthoriques d'étudiants dans les amphithéâtres et salles de travaux dirigés. Ce phénomène qui impacte négativement la qualité de l'enseignement supérieur, était malheureusement observable dans toutes les universités publiques ivoiriennes. Dans le contexte de la maladie à coronavirus, il constitue un frein à l'application de la mesure de distanciation physique et un terreau fertile à la propagation de la maladie. C'est à juste titre que les autorités universitaires, avaient pris l'initiative de réduction des effectifs d'étudiants en les répartissant par petits groupes comme nous l'avons souligné plus haut.

Bien que salutaire, cette mesure n'a pas pu favoriser l'application de la mesure de distanciation physique d'un mètre dans les salles de cours. Si la mesure de distanciation devait être appliquée, dans un contexte de pénurie de salle, l'année académique – déjà en déphasage avec les recommandations du système LMD – risquait de s'étendre sur plusieurs mois. Cette réalité rend compte de la fragilité du système de l'enseignement supérieur surtout en cette période de crise sanitaire.

Il faut également noter que l'enseignement en ligne n'était pas épargné par la réalité du terrain. À ce niveau, deux problèmes majeurs s'étaient posés. La première difficulté concernait la question de la formation des enseignants. Il est bon de rappeler qu'un

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

atelier de formation portant sur les étapes de développement et d'utilisation d'un cours en ligne, avait été organisé au profit des enseignants. En dépit de cette formation, il semblait que certains enseignants ne maitrisaient toujours pas les techniques de l'enseignement en ligne. Cette réalité se percevait à travers le temps des cours qui s'étendaient sur plusieurs minutes ou heures. Le second problème avait trait à la question de la connexion Internet qui se posait à la fois pour les enseignants et les étudiants. Dans le plan de riposte à la COVID-19, les enseignants devaient se rendre à la salle multimédia de l'université pour diffuser leurs cours, quand bien même certains enseignants se trouvaient à Abidjan – foyer de la pandémie en Côte d'Ivoire – isolé le 29 mars 2020. En ce qui concerne les étudiants, ils devaient se procurer eux-mêmes de la connexion Internet. Ce n'était pas toujours facile pour nombreux étudiants.

En somme, l'application des mesures barrières sur le terrain était confrontée à deux problèmes majeurs. Le premier problème était lié à l'insuffisance des matériels de protection et de contrôle mis à la disposition des étudiants et des agents en charge de surveillance. À cela s'ajoutait la mauvaise gestion des dispositifs de lavage de mains qui manquent régulièrement d'eau et de savon. Ces insuffisances ont impacté négativement l'application des mesures sanitaires : le port obligatoire, la détection des cas suspects de COVID-19 et le lavage des mains. Le second problème était d'ordre pédagogique. Il s'agit dans un premier temps de surpeuplement des salles de cours qui demeure toujours une réalité malgré la répartition des effectifs. Cet aspect mettait en mal le respect de la distanciation physique dans les amphithéâtres et salles de cours. De plus, un relâchement collectif des mesures barrières s'était observé à l'Université Alassane Ouattara.

3 « On s'en fout de corona » : vers un relâchement des mesures barrières

À partir de mois d'octobre 2020, alors que la COVID-19 continuait de faire des victimes partout dans le monde, un relâchement collectif des mesures barrières s'était observé à l'Université Alassane Ouattara. Ce relâchement qui n'était pas propre à l'Université Alassane Ouattara, était également observable partout en Côte d'Ivoire. L'expression, « on s'en fout de corona », est le slogan qu'utilisent les populations pour exprimer leur insouciance vis-à-vis de la maladie à coronavirus. Cette expression doit sa paternité à Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, et avait été prononcée à l'occasion de son investiture comme candidat de son parti, le Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), à la présentielle d'octobre 2020[6] Ce relâchement à l'Université Alassane Ouattara comme ailleurs en Côte d'Ivoire est lié aux imaginaires sociaux autour de la COVID-19, la banalisation des barrières et la politisation des dons par les politiques ivoiriens.

3.1 COVID-politique

De façon générale en Côte d'Ivoire, les discours sur la maladie à coronavirus ont évolué en fonction de la progression de la maladie dans le monde. En effet, avant l'apparition de la maladie sur le territoire ivoirien, de nombreuses personnes tenaient

[6] https://www.youtube.com/watch?v=RNBsOa0YehI.

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

des « discours complotistes ». Il n'était pas rare d'entendre que le coronavirus aurait été créé par les grandes puissances, notamment la Chine, les Etats-Unis, la France ainsi que les industries pharmaceutiques à des fins lucratives. Ainsi, l'existence réelle de la maladie avait pendant longtemps été niée quand bien même elle provoquait de nombreux décès dans le monde. À ce propos, il est important de souligner que ce phénomène n'est pas nouveau. En effet, dans l'histoire des maladies dans le monde, à chaque période de crise sanitaire, les discours complotistes susceptibles d'entraver les luttes, ont toujours émergé au sein de la société. Ce fut récemment le cas avec l'épidémie d'Ébola en Guinée en 2015 (Marine, 2015).

En ce qui concerne la COVID-19, s'il est vrai que la majorité de la population a fini par reconnaitre son existence dans le monde, il n'en demeure pas moins que l'existence de la maladie sur le territoire ivoirien reste un sujet à débats. Malgré la gravité de la crise qui n'épargne aucun secteur d'activités, nombreux sont encore ceux qui continuent de nier l'existence de la COVID-19 en Côte d'Ivoire. Les arguments ne manquent pas pour étayer une telle affirmation. En effet, pour de nombreux ivoiriens, la COVID-19 sur le territoire ivoirien est une pure invention du gouvernement afin de bénéficier des aides venant des institutions financières internationales notamment le FMI et la Banque Mondiale. À ce propos, un étudiant réagit en ces termes « c'est leur business [7] ». Cette situation est essentielle dans l'explication du relâchement collectif des mesures barrières. Parlant des discours qui accompagnent l'abandon des mesures barrières, un agent de la police universitaire, Konaté Seydou affirme ceci : « Actuellement, nous assistons à l'abandon total des mesures barrières. Lorsque nous interpelons les passagers, ils refusent de se soumettre au contrôle de température et nous disent que le coronavirus n'existe pas en Côte d'Ivoire »[8].

En plus de ces imaginaires, la politisation de la crise est un autre facteur qui a influencé négativement l'application des mesures barrière. En Côte d'Ivoire, la crise sanitaire est intervenue dans un contexte de pré-campagne électorale où les acteurs politiques cherchaient à jauger sur le terrain leur côte de popularité avant l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Répondant à l'appel à « l'union sacré et de solidarité » lancé par le Président dans son discours du 23 mars, certains partenaires techniques au développement, des entreprises du secteur privé, des membres de la société civile et des particuliers ont accordé plusieurs dons à l'État. L'on a assisté à l'instrumentalisation politique des dons, qui a parfois pris des allures de pré-campagne aux électorales par le parti au pouvoir (Zina, 2020). Au nom de la solidarité décrétée par le gouvernement, des sacs à l'effigie d'Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre et candidat d'alors du RHDP ont été distribués à la population. Dénoncée par l'opposition politique, l'instrumentation des dons par les autorités ivoiriennes a confirmé ce que les populations pensaient de la réalité de la maladie (Zina, 2020).

De plus, de l'avis de la plupart de nos informateurs, l'attitude des politiques en cette période de crise sanitaire portait à croire que la pandémie n'était pas une réalité en Côte d'Ivoire. À l'approche des élections présidentielles d'octobre, les meetings poli-

[7] Stéphane, étudiant en Géographie, 10/09/2020
[8] Konaté Seydou, agent de Police Universitaire, 28/08/2020

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

tiques étaient régulièrement organisés par les partis politiques. Malgré la circulation du virus, les mesures barrières étaient violées lors des meetings et les grands rassemblements sans que personne ne soit inquiété. Le cas le plus décrié par les ivoiriens est la cérémonie d'investiture du Président Alassane Ouattara comme candidat du RHDP à la présidentielle d'octobre 2020, où la mesure de distanciation n'était pas respectée, y compris le port du masque. Pire, le Président a fait fi des mesures barrières prises contre le coronavirus et prit dans ses bras Henriette Dagri Diabaté, Première Vice-Présidente du parti et Grande chancelière, en déclarant « on s'en fout du corona », sous les acclamations de ses partisans[9].

Rappelons que ce n'était pas la première fois que le chef de l'État banalisait les mesures barrières. En effet, le Président avait serré les mains du défunt Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, à son arrivée à Abidjan en provenance de France où il avait séjourné pour son contrôle médical. Si cet acte est passé inaperçu, les propos du Président sur le coronavirus à l'occasion de son investiture, avaient déclenché une salve de critiques sur les réseaux sociaux.

Diversement interprétés par les ivoiriens, ces propos donnaient l'impression que le coronavirus n'était pas une réalité en Côte d'Ivoire comme le pensaient déjà de nombreuses personnes. En effet, il est difficile pour ces personnes de comprendre qu'au sommet de l'État, la pandémie de la COVID-19 pour laquelle le gouvernement continuait d'appeler au respect des mesures barrières, ne semblait plus constituer une priorité. En outre, en tenant ces propos, c'est comme si le Président avait décrété la fin de la maladie à coronavirus sur le territoire ivoirien.

3.2 Le port du masque, un subterfuge pour l'accès aux services administratifs

Les facteurs susmentionnés ont favorisé le relâchement des mesures barrières sur l'espace universitaire. Si au départ, seulement quelques individus refusaient, depuis l'apparition de la COVID-19 sur le terrain ivoirien, de respecter les mesures barrières, on assistait depuis le mois d'octobre à un relâchement collectif. Les différents acteurs de l'institution ne se souciaient plus de l'application des mesures édictées malgré l'appel des autorités sanitaires. Les mesures étaient abandonnées les unes après les autres, au fil du temps. La première mesure à avoir été abandonnée, était le lavage des mains.

En ce qui concerne le masque, il est devenu un moyen d'accès à l'institution et aux services administratifs. Les agents de la Police Universitaire continuent tant bien que mal d'exiger aux usagers le port de masque. De fait, les usagers se voient dans l'obligation de porter leur masque à l'entrée de l'institution. Mais, dès qu'ils franchissent le portail, ils retirent le masque et ne respectent aucune autre mesure sanitaire. Un agent de la police universitaire, Kouassi Précieuse, décrie l'attitude des usagers en ces termes : « Dès que les gens entrent au sein de l'institution, ils retirent automatiquement leur cache-nez. Mais nous ne pouvons pas abandonner nos postes pour les suivre[10] ». Il en est de même pour les services administratifs où est exigée aux usagers l'application stricte des mesures barrières. Excepté les entrées de l'institution et les

[9] https://www.youtube.com/watch?v=RNBsOa0YehI.
[10] Kouassi Précieuse, agent de Police Universitaire, 26/08/2020

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

bureaux, les usagers refusent le port de masque sur l'espace universitaire quand bien même que les autorités universitaires donnent l'exemple en respectant les mesures sanitaires notamment la prise de température et le port de masque.

Conclusion

La pandémie de la maladie à coronavirus qui n'a épargné aucun secteur d'activités dans le monde, a considérablement impacté les établissements d'enseignements supérieurs en Côte d'Ivoire. Face à cette pandémie, les autorités de l'UAO avaient promptement réagi en adoptant des mesures à la fois sanitaires et pédagogiques, afin d'endiguer la COVID-19 et assurer une formation de qualité aux étudiants. Le dispositif anti-COVID-19 a évolué au fil du temps et de la situation sanitaire sur le campus. Avant la détection des cas de COVID-19 à l'UAO, les mesures sanitaires préconisées étaient le port de masque et le lavage des mains. À cet effet, un dispositif de lavage des mains était installé à toutes les entrées de l'institution. Avec la détection des cas du virus sur le campus, des mesures supplémentaires étaient adoptées par le comité de veille à la COVID-19 mis en place pour freiner la propagation de la maladie à coronavirus à l'Université Alassane Ouattara. Il s'agit de la désinfection et dératisation des bâtiments, de l'instauration des cours en ligne, le contrôle de la température des usagers à l'aide des thermomètres à infrarouge aux différentes entrées de l'université et la réduction des effectifs d'étudiants dans les salles ou amphithéâtres afin de favoriser le respect de la mesure de distanciation physique.

Si ces mesures adoptées pour faire face à la COVID-19 étaient bien accueillies par les acteurs de l'institution, leur application sur le terrain avait connu de nombreuses difficultés. Ces difficultés étaient essentiellement liées à l'insuffisance des matériels d'équipement et de contrôle de température, des infrastructures comme les salles des travaux dirigés et amphithéâtres et à l'insouciance de certains acteurs vis-à-vis de la maladie. En plus, depuis octobre 2020, nous assistons à l'abandon de façon progressive des mesures sanitaires. Ce relâchement général des mesures barrières n'est pas forcément dû à une quelconque défaillance du dispositif mais plutôt le fruit des imaginaires autour de la maladie, la politisation de la crise et le non-respect des mesures barrières par les détenteurs du pouvoir public qui s'observe sur le plan national.

Références bibliographiques

Abidjan Net (2020), Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké. Abidjan.Net, https://news.abidjan.net/photos/235698-index (consulté le 28 juin 2020).

Scoop News (2020). URGENT : Le Maire de Bouaké annonce 23 cas de COVID-19 dans sa localité, cdn.scoopernews.com/static/half/detail/2099/10493727.html ?c=OTHER (consulté le 28 juin 2020).

Conseil National de Sécurité (2020). Communiqué du Conseil de Sécurité. Secrétariat Général de la Présidence de la République, Côte d'Ivoire.

De Sardan Olivier Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia-Bruylant, Louvain-La-Neuve, 2008.

Decaillet, Marine (2015), Ébola : face à la rumeur. Étude des rumeurs et leur gestion par l'organisation Médecins Sans Frontières durant l'épidémie à virus Ébola 2013-2015, Mémoire de Master en Anthropologie, Université des Sciences et Technologies Lille.

Le Monde (2020). Premier cas de Covid-19 en Côte d'Ivoire. Le Monde, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/03/11/premier-cas-de-covid-19-en-cote-d-ivoire_6032649_3212.html (consulté le 3 août 2020).

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250

Presse Côte d'Ivoire (2020). Covid 19-Fermeture de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké : La position du Synares. https://www.pressecotedivoire.ci/article/6494-COVID-19-fermeture-de-luniversite-alassane-ouattara-de-bouake-la-position-du-synares (consulté le 13 juillet 2020).

Zina, Ousmane (2020), COVID-19 en Côte d'Ivoire : Les dons au cœur des batailles électorales, https://polaf.hypotheses.org/6732 (consulté le 20 août 2020).

Published in : BÉCHÉ, Emmanuel ; SII, Marie Pascale (dir.), *Les écoles africaines à l'ère du COVID-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005250, doi : 10.17184/eac.9782813005250